

La Police contre la rue

Sebastian Roché, François Rabaté

Grasset, octobre 2023

320 pages, 22 €

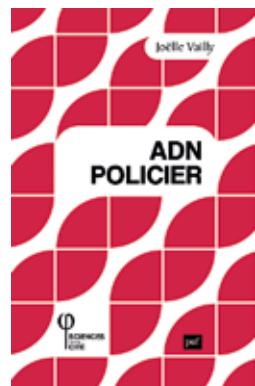


A un moment où le nouveau ministre de l'Intérieur martèle «*l'ordre, l'ordre, l'ordre*», voilà un livre utile à la réflexion en ceci qu'il se propose d'interroger la doctrine du maintien de l'ordre à la française.

Il s'agit en fait du prolongement d'un documentaire réalisé par les deux auteurs, Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS, et François Rabaté, journaliste et réalisateur : les trois-cents pages du livre reprennent largement les propos tenus dans le film par treize personnalités diverses, depuis un général de gendarmerie jusqu'à un ancien secrétaire général de la CGT, ou l'ancien Défenseur des droits, en passant par des sociologues, des journalistes, des policiers, français, anglais et allemand. Ce choix rend la lecture vivante et agréable autant qu'elle est intéressante. L'analyse se déploie en croisant deux axes : d'une part un axe chronologique, reprenant et résumant les grandes évolutions du maintien de l'ordre, avec un important développement sur Mai-68 et le préfet Grimaud ; d'autre part un axe horizontal, comparant la doctrine française à celle de deux pays voisins, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et montrant comment on a dans ces pays une doctrine de «*gestion policière des foules*», alors que chez nous, ce qui est au cœur de la doctrine – pour autant qu'il y en ait une – c'est le «*maintien de l'ordre*». La différence tient notamment au mode d'organisation des pouvoirs publics et des forces de police, étatique ou décentralisée. Mais relevant de choix politiques cette organisation n'a rien anodin et génère de multiples conséquences, que ce soit en termes d'armements, de tactiques, de violences et, finalement, de protection des libertés et de respect des citoyens.

La critique du maintien de l'ordre à la française traverse tout l'ouvrage qui entend montrer que d'autres pratiques policières sont possibles et que la spécificité française en ce domaine, loin d'être exemplaire et efficace, pose de multiples problèmes. En cela il rejoint ce qu'écrivait Sebastian Roché dans le précédent numéro de *D&L*, sur la «*démocratie policière*». Cependant le livre se garde bien d'ériger en modèles les doctrines des autres pays, et montre aussi leurs limites, contradictions et évolutions. Et il ne se contente pas de critiquer unilatéralement les pratiques françaises, il explique, permet de comprendre et donne aussi la parole à ceux qui en sont les acteurs. Son projet est plutôt d'ouvrir un débat. C'est ce qui fait tout son intérêt.

**Gérard Aschieri,
rédacteur en chef de *D&L***



ADN policier

Joëlle Vailly

Presses universitaires de France

Mai 2024

264 pages, 17 €

Joëlle Vailly, sociologue et généticienne, a mené un travail de recherche pendant dix ans sur les pratiques de fichage et d'utilisation de données biométriques au service de la police et de la justice. Dans cet essai, elle prend l'exemple du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), créé à l'origine (en 1998) pour enregistrer les empreintes ADN des violeurs et identifier les récidivistes : l'identification irréfutable d'un individu par son ADN permettrait en effet d'inculper un coupable ou de disculper un suspect mis en cause à tort.

J. Vailly montre comment cette finalité, étendue au fil des ans à de nombreux crimes et délits (cambriolages, vols, dégradations, menaces d'atteintes aux biens...), a transformé ce fichier en un vaste «*vivier*» de suspects

potentiels qui, en 2020, concernait 3,3 millions d'individus. Leurs données sont ainsi comparées à chaque infraction impliquant l'ADN⁽¹⁾. Cette évolution, bénéficiant d'avancées technologiques, s'est déroulée dans un contexte de politiques toujours plus sécuritaires et d'indifférence générale, en dehors des réactions des syndicalistes et militants concernés par cette extension et celles des défenseurs des droits de l'Homme.

Exemple emblématique, le Fnaeg illustre les nombreuses questions traitées dans cet ouvrage, telles que le respect des droits individuels en relation avec la sécurité des populations, les procédures d'entrée dans ce fichier (les refus de prélèvement ADN sont fortement pénalisés) et les difficultés pour en sortir, son utilité pour les professionnels de police et de justice mais aussi sa légitimité au regard de ses effets sur l'émergence de nouvelles catégories de suspects. Si les marqueurs ADN utilisés servent uniquement à identifier un individu et à déterminer son genre, les progrès scientifiques sur la molécule ont permis de fournir des indications (non autorisées dans le Fnaeg) qui ouvrent la possibilité de catégoriser des «populations suspectes». Riche en références, notamment à la notion d'identité (Paul Ricœur) ou au «biopouvoir» (Michel Foucault), cet essai examine tous les problèmes que soulèvent l'acceptabilité du fichage biométrique et sa banalisation, lesquelles conduisent à «*la vaine poursuite d'un monde sans risque et sans crime*».

(1) D'où le «rêve» de certains policiers de voir toute la population fichée afin d'élucider facilement tous les crimes et ainsi rendre justice aux victimes...

**Maryse Artiguelong,
coresponsable du groupe
de travail LDH
«Libertés et technologies
de l'information
et de la communication»**